

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 28 avril 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, conseillers municipaux ;

Était absente et représentée : Mme Nathalie LEFRANC a donné pouvoir à Mme Karine FRANÇOIS.

Étaient absents et excusés : M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS.

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 12 Nbre de votants : 13

Secrétaires de séance : Mme Sandra LEMARCHAND et Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU.

N° 20260505 - 04 - OBJET – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DES COMMUNES PEU DENSES DE PRÉ-BOCAGE INTERCOM EN TANT QUE TITULAIRE AU SEIN DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER.

Monsieur le Maire rappelle que le Département du Calvados a été retenu dans le cadre de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027.

À ce titre, le territoire dispose d'une enveloppe destinée à soutenir des projets innovants, contribuant au dynamisme et à l'attractivité des zones rurales tout en favorisant les coopérations.

Le programme LEADER est piloté par un comité de programmation composé de deux collèges : un collège public et un collège privé. Cette instance, qui se réunit trimestriellement, veille au bon fonctionnement du programme. Elle est notamment chargée de sélectionner les projets financés par les fonds LEADER et d'en suivre l'avancement.

Ce comité comprend 16 binômes pour le collège public (élus communautaires et élus de communes peu denses) et 17 binômes pour le collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, etc.).

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de ce comité de programmation.

Il est proposé de nommer Madame Sandra LEMARCHAND pour assurer ces missions en tant que Titulaire.

Etant précisé que Madame Sandra LEMARCHAND, intéressée à la présente délibération, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, en avoir délibéré et par 12 voix « pour », 0 « contre » et 0 abstention » :

↳ **désigne** Madame Sandra LEMARCHAND comme représentante des communes peu denses de Pré-Bocage Intercom en tant que titulaire au sein du comité de programmation LEADER,

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 12 mai 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER MENANTEAU.